



## AR R Ê T É PORTANT SUR L'ORGANISATION D'ATELIERS D'ÉTÉ

-----

**Nous, Maire de la Commune de COMMENTRY (Allier),**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le Code de la route,  
**Vu** l'arrêté municipal du 18 octobre 2024 donnant délégation de fonctions et de signature à Thierry VERGE, 1<sup>er</sup> adjoint, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,  
**Vu** l'avis de la police municipale,

**Considérant** la demande présentée par le service jeunesse de la ville de Commentry pour l'organisation d'ateliers d'été le **15 et 29 juillet 2025 et le 14 Août 2025** nécessitant l'installation de barnums sur le domaine public,

### **ARRÊTONS :**

**Article 1 :** Le service jeunesse, dans le cadre de leurs ateliers d'été est autorisé à installer des barnums, tables et chaises sur le domaine public, de 14h à 18h :

- **le mardi 15 juillet 2025**, parc de la Mine,
- **le mardi 29 juillet 2025**, place Verte,
- **le jeudi 14 août 2025**, esplanade du bois, face à l'école maternelle Marie Curie.

**Article 2 :** Le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune de Commentry [www.commentry.fr](http://www.commentry.fr). à compter du 5 juin 2025.

**Article 4 :** Madame la directrice générale des services de la Commune, Monsieur le directeur des services techniques, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, les agents de la police municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

*Fait en Mairie de COMMENTRY,  
Le trente mai deux mille vingt-cinq,  
Pour le Maire  
L'adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,*

*Thierry VERGE*

